



COMÉDIE-FRANÇAISE

**RICHELIEU**

Place Colette  
Paris 1<sup>er</sup>

**Concours**  
**Hommage à Molière 2023**  
**Salle Richelieu**  
**Règlement**

**ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

La Comédie-Française, E.P.I.C. dont le siège social est sis Place Colette 75001 Paris SIRET : 302 977 145 000 10, organise du jeudi 5 janvier 2023 à 11h au lundi 9 janvier 2023 à minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Concours Hommage à Molière 2023 » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée, par Facebook, Google, Twitter ou Instagram.

**ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 15 ans, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique et d'un numéro de téléphone valides et résidant dans les pays suivants : France, Belgique, Suisse ; à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Comédie-Française pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au jeu. La Comédie-Française se réserve le droit de désigner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

**ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur les réseaux sociaux et le site internet de la Comédie-Française à la date indiquée dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en remplissant un formulaire posté sur les réseaux sociaux de la Comédie-Française et sur le site Internet de la Comédie-

Française. Le formulaire devra également indiquer le nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone valides de la personne participante – ces derniers étant nécessaires pour vous prévenir en cas de problématique de dernière minute.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse email, même numéro de téléphone - pendant toute la période du jeu.

Le jeu est accessible sur les plateformes Facebook, Twitter et Instagram mais en aucun cas ces dernières ne seront tenues responsables en cas de litige lié au jeu. Facebook, Twitter et Instagram ne sont ni organisateurs, ni parrains de l'opération.

#### **ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

114 gagnants seront désignés au tirage au sort et ayant donné la bonne réponse, parmi les participants.

Les gagnants seront contactés par mail leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse avant le jeudi 12 janvier à minuit sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

#### **ARTICLE 5 – DOTATION**

##### **Article 5.a : places de spectacles**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués par tirage au sort.

Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

100 invitations pour deux personnes soit

- 25 invitations pour deux personnes au spectacle « Jean-Baptiste, Madeleine, Armande et les autres... », le dimanche 15 janvier à 20h30 Salle Richelieu, en catégorie A. Invitation pour deux places d'une valeur totale de 80 euros.
- 25 invitations pour deux personnes au spectacle « Jean-Baptiste, Madeleine, Armande et les autres... », le dimanche 15 janvier à 20h30 Salle Richelieu, en catégorie B. Invitation pour deux places d'une valeur totale de 60 euros.
- 50 invitations pour deux personnes au spectacle « Jean-Baptiste, Madeleine, Armande et les autres... », le dimanche 15 janvier à 20h30 Salle Richelieu, en catégorie C. Invitation pour deux places d'une valeur totale de 30 euros.

Tous les gagnants bénéficieront également de 10% de réduction (hors livres, promotions en cours et dépôt d'artistes) à la boutique de la Comédie-Française à utiliser le 15 janvier 2023, sur place uniquement sur présentation de votre billet.

Les invitations pour le spectacle « Jean-Baptiste, Madeleine, Armande et les autres... » seront à retirer au guichet de location de la Salle Richelieu, place Colette, 75 001 Paris, au plus tard 45 minutes avant le début du spectacle.

## **Article 5.b : cadeaux de la Boutique de la Comédie-Française**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués par tirage au sort.

Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- Lot 1

Costume de scène de la Comédie-Française

valeur de vente TTC maximum de 300€

Retrait gratuit du lot à la Boutique de la Comédie-Française, Place Colette, 75001

Ou livraison en France métropolitaine offerte sur demande

- Lot 2

Cierge rose "Molière" Trudon x Comédie-Française

valeur de vente TTC de 28€

Retrait gratuit du lot à la Boutique de la Comédie-Française, Place Colette, 75001

Ou livraison en France métropolitaine offerte sur demande

Lot 3

Jeu des tirades de Molière

Gomme Molière

valeur de vente TTC de 17.50€

Retrait gratuit du lot à la Boutique de la Comédie-Française, Place Colette, 75001

Ou livraison en France métropolitaine offerte sur demande

- Lot 4

3 mini-carnets

Crayon Molière

valeur de vente TTC de 15.50€

Retrait gratuit du lot à la Boutique de la Comédie-Française, Place Colette, 75001

Ou livraison en France métropolitaine offerte sur demande

- Lot 5 x 10

Médaille commémorative Molière - Monnaie de Paris x Comédie-Française

valeur de vente TTC de 3.50€ chacune

Retrait gratuit du lot à la Boutique de la Comédie-Française, Place Colette, 75001

Ou livraison en France métropolitaine offerte sur demande

La Comédie-Française se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur

en espèces ou contre toute autre dotation. La Comédie-Française ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la Comédie-Française se réserve le droit d'annuler le concours sans contrepartie.

#### **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.